BRICOLA - AUDIT

Société de commissaires aux comptes inscrite près la Cour d'Appel de Colmar
26 rue Henner - 68000 COLMAR - Tél. 03 89 24 05 87 - E-mail : ab@bricola-audit.com

DECLIC AVENIR

Fonds de dotation
5A quai Finkmatt
67000 STRASBOURG

Fonds de dotation régi par les articles 140 et 141 de la loi du 04 août 2008
Parution au Journal officiel du 26 décembre 2009

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

DECLIC AVENIR
Fonds de dotation
5A quai Finkmatt
67000 STRASBOURG

Fonds de dotation régi par les articles 140 et 141 de la loi du 04 août 2008
Parution au Journal officiel du 26 décembre 2009

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres du conseil d'administration du fonds de dotation,

▪ Opinion

En exécution de la mission de commissaire aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration de votre fonds de dotation, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de DECLIC AVENIR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre trésorier le 05 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire occasionnée par le Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

▪ Fondement de l'opinion

➢ *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

➢ *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

▪ Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification des appréciations du commissaire aux comptes, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Vérifications spécifiques**

Nous avons procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents mis à la disposition des membres du conseil d'administration du fonds de dotation sur la situation financière et les comptes annuels.

- **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier de votre fonds de dotation.

- **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Colmar, le 09 juillet 2020

Le commissaire aux comptes
BRICOLA-AUDIT

Angel BRICOLA



Bilan DECLIC AVENIR

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur comman				
Créances				
Clients, usagers et comptes rattachés				
Autres créances				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	101 034		101 034	130 426
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	**101 034**		**101 034**	**130 426**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	**101 034**		**101 034**	**130 426**

BRICOLA-AUDIT
Société de commissaires aux comptes
26 rue Henner
68000 COLMAR

Bilan DECLIC AVENIR

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	50 000	50 000
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	59 080	91 277
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-28 134**	**-32 197**
Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
FONDS PROPRES	**80 946**	**109 080**
Apports		
Legs et donations		
Subventions d'invest sur biens non renouvelables		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle des tiers financeurs		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS ASSOCIATIFS	**80 946**	**109 080**
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Total Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 380	1 740
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	18 708	19 606
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	**20 088**	**21 346**
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	**101 034**	**130 426**

BRICOLA-AUDIT
Société de commissaires aux comptes
26 rue Henner
68000 COLMAR

Compte de résultat DECLIC AVENIR

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%
Ventes de marchandises				
Production vendue				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises et Transferts de charge				
Cotisations				
Autres produits	15 000	100,00	15 000	100,00
Produits d'exploitation	**15 000**	**100,00**	**15 000**	**100,00**
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges externes	1 612	10,75	2 371	15,80
Impôts et taxes				
Salaires et Traitements				
Charges sociales				
Amortissements et provisions				
Autres charges	42 100	280,67	45 400	302,67
Charges d'exploitation	**43 712**	**291,41**	**47 771**	**318,47**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-28 712**	**-191,41**	**-32 771**	**-218,47**
Opérations faites en commun				
Produits financiers	578	3,85	574	3,82
Charges financières				
Résultat financier	**578**	**3,85**	**574**	**3,82**
RESULTAT COURANT	**-28 134**	**-187,56**	**-32 197**	**-214,65**
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles				
Résultat exceptionnel				
Impôts sur les bénéfices				
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				
EXCEDENT OU DEFICIT	**-28 134**	**-187,56**	**-32 197**	**-214,65**
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
Contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite				
Personnel bénévole				
Emploi des contributions volontaires en nature				

BRICOLA-AUDIT
Société de commissaires aux comptes
26 rue Henner
68000 COLMAR

Synthèse de l'Annexe DECLIC AVENIR

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques		x	
- Actif immobilisé		x	
- Détail des immobilisations		x	
- Estimation du portefeuille de TIAP		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Etat des échéances des créances	x		
- Tableau de variation des fonds associatifs	x		
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges		x	
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des suretés réelles		x	
- Charges constatées d'avance		x	
- Produits constatés d'avance		x	
- Produits à recevoir		x	
- Charges à payer	x (Détail)		
- Ventilation des ressources nettes		x	
- Honoraires des commissaires aux comptes	x		
- Subventions d'exploitation		x	
- Fonds dédiés sur subventions		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Analyse du résultat			
- Tableau des effectifs		x	
- Droit individuel à la formation		x	
- Rémunération des dirigeants		x	
- Engagements financiers donnés		x	
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Crédit-bail (Etat simplifié)		x	
- Engagement de retraite		x	
- Contributions volontaires		x	
- Suivi des legs et donations		x	
- Suivi des dons restant à vendre		x	
- Legs autorisés à réaliser		x	
- Fonds dédiés sur générosité du public		x	
- Compte emplois ressources		x	

BRICOLA-AUDIT
Société de commissaires aux comptes
26 rue Henner
68000 COLMAR

Règles et méthodes comptables DECLIC AVENIR

Désignation du fonds de dotation : DECLIC AVENIR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2019, dont le total est de 101 034 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 28 134 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019
Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 05 juin 2020 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur (règlement ANC 2009–01 modifiant le règlement CRC 99–01).
Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

BRICOLA-AUDIT
Société de commissaires aux comptes
26 rue Henner
68000 COLMAR

Notes sur le bilan DECLIC AVENIR

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Ala clôture
Fonds propres sans droit de re	50 000				50 000
Fonds propres avec droit de re					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	91 277	-32 197			59 080
Excédent ou déficit de l'exercic	-32 197	32 197		28 134	-28 134
Situation nette	**109 080**			**28 134**	**80 946**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commo					
TOTAL	**109 080**			**28 134**	**80 946**

BRICOLA-AUDIT
Société de commissaires aux comptes
26 rue Henner
68000 COLMAR

Notes sur le bilan DECLIC AVENIR

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 20 088 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 380	1 380		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	18 708	18 708		
Produits constatés d'avance				
Total	**20 088**	**20 088**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	1 380
DIVERS - CHARGES À PAYER	18 708
Total	**20 088**

BRICOLA-AUDIT
Société de commissaires aux comptes
26 rue Henner
68000 COLMAR

Notes sur le compte de résultat DECLIC AVENIR

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 1 140 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

AUTRES INFORMATIONS

Evènements postérieurs à la clôture

Le premier semestre 2020 est marqué par une crise sanitaire liée au COVID-19. A la date d'arrêté des comptes, il n'y a pas d'incidence sur l'activité et la trésorerie du fonds de dotation.

BRICOLA-AUDIT
Société de commissaires aux comptes
26 rue Henner
68000 COLMAR